

Commune d'ANDERLECHT
Monsieur G. Van Goidsenhoven
Echevin du Développement de la ville
Département Urbanisme
Place du Conseil, 1
B – 1070 BRUXELLES

V/Réf : 48775
N/Réf : AVL/KD /AND-2.211/s.558
Annexe :

Bruxelles,

Monsieur,

Objet : ANDERLECHT. Rue de la Procession, 69. Pose d'enseignes.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 16/07/2014, sous référence, reçue le 04/08, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 10/09/2014.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection de la villa et du jardin classés, sis rue Docteur Jacobs, 4.

Elle vise l'enlèvement des enseignes actuelles et la pose de nouvelles enseignes BPOST sur la façade : deux enseignes lumineuses perpendiculaires à la façade et un totem informatif non lumineux sur la façade.

La CRMS demande de veiller au respect strict des prescriptions du RRU en vigueur et d'éviter l'encombrement de la façade par un nombre élevé d'enseignes, eu égard au contexte patrimonial environnant.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, d'autres remarques éventuelles sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : - B.D.U. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier ;
- B.D.U. – D.U. : Mme S. Buelinckx.